

Décision n°2016-132 portant délégation de signature à la déléguée régionale adjointe de la région académique de Normandie

(Site de Rouen)

Le Délégué Régional de l'Onisep de la région académique de Normandie

Vu:

- les articles L.313-6 et D.313-14 à D.313-36 du code de l'Education, et plus particulièrement les articles D.313-20 et D. 313-24 ;
- le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- l'arrêté ministériel du 3 septembre 2010 par lequel Monsieur Martial SALVI, inspecteur de l'éducation nationale, est nommé chef du service académique d'information et d'orientation, délégué régional de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions de l'académie de Caen;
- l'arrêté d'affectation du 26 juin 2006 de Madame Anne-Catherine HAMEL à la délégation régionale de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions de Rouen ;

Décide

<u>Article 1</u>: Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Catherine HAMEL, déléguée régionale adjointe de la région académique de Normandie, à l'effet de signer ou valider pour le site de Rouen :

- les ordres de missions en France,
- les actes de paies y compris les listes de mouvements de paies,
- les demandes d'achats,
- les demandes de titres de recettes.

Article 2: La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2016.

<u>Article 3</u>: La présente décision abroge toute délégation de signature donnée antérieurement à Madame Anne-Catherine HAMEL.

Article 4 : La présente décision est publiée sur le site internet de l'Onisep.

Faità Chan Le 29 Nov. 2 16

> Monsieur Martial SALVI Le Délégué/Régional de l'Onisep de la région académique de Normandie